

Annexe 4

Catégorisation des revues scientifiques

Catégorie exceptionnelle : les revues « Nature » et « Science ».

Catégorie A+ : Les revues scientifiques indexées dans le Web of Science (WOS) de Thomson Reuters (avec Impact Factor) qui se trouvent dans le Top 10% des micro domaines.

Catégorie A : Les revues scientifiques indexées dans le Web of Science (WOS) de Thomson Reuters. C'est la catégorie minimale qui permet la visibilité des institutions.

Pour ces deux (02) premières catégories, il s'agit de la liste du JCR (Journal Citation Report) de Thomson Reuters.

Catégorie B : Elles proviennent de bases sélectives et doivent avoir au moins une pérennité deux années.

- La liste « All databases » de Thomson Reuters (Medline, INSPEC, Biosis...etc);
- La liste de SCOPUS ;
- Les annales archéologiques Arabes-Syriennes ;
- La liste de DE GRUYER ;
- La liste actualisée de l'AERES ;
- La liste actualisée d'European Reference Index for the Humanities (ERIH) ;
- La liste des revues scientifiques ABDC (Australian Business Deans Council) ;
- La liste des revues scientifiques CNRS ;
- La liste des revues scientifiques du Journal Quality List ;
- La liste des revues scientifiques Financial Times ;
- La liste des revues validées par la commission scientifique nationale de validation des revues.

Catégorie C : Ces revues concernent les revues scientifiques nationales qui répondent aux critères établis par la Commission Scientifique Nationale de Validation des Revues Scientifiques à savoir :

- La revue doit figurer sur la liste des revues validées par la Commission Scientifique Nationale de Validation des Revues Scientifiques ;
- La revue doit avoir au moins une pérennité deux années et quatre (04) numéros.
- La revue doit être non payante (les auteurs ne payent pas pour publier) ;
- La revue doit disposer d'une version électronique, (les articles complets et le numéro en entier sont téléchargeables séparément);

La revue doit vérifier les critères suivants :

- Disposer d'un ISSN.
- Déclarer la périodicité de la régularité de parution.
- Citer dans les pages de présentation, les domaines scientifiques couverts par la revue.
- Disposer d'un éditeur en chef et d'un comité éditorial international.
- Faire apparaître l'éditeur et le lieu de l'édition dans les pages de présentation de la revue.
- Faire apparaître les noms et l'affiliation institutionnelle de l'éditeur en chef et des membres du comité éditorial dans les pages de présentation de la revue.
- Disposer des adresses postales et électroniques du secrétariat de la revue et les mentionner dans les pages de présentation.
- Faire apparaître le titre complet, le logo bibliographique, l'ISSN, le dépôt légal, le volume, le numéro, et la date dans les pages de présentation.
- Disposer d'une feuille de style (sous format DOC et/ou TEX et/ou LATEX, etc....) qui doit présenter des instructions aux auteurs.
- Indiquer la procédure de soumission.
- Disposer d'une table des matières de chaque numéro édité indiquant le titre des articles, les auteurs et les pages initiales.
- Inclure dans chaque article de la revue l'affiliation institutionnelle des auteurs, la date de réception, la date de révision éventuelle, la date d'acceptation, le(s) résumé(s), les mots clés.
- Assurer, au moins, deux (2) référés pour l'expertise de chaque article.

La revue doit mentionner et solliciter l'originalité des travaux dans la note de présentation des instructions aux auteurs.